Code de vie

2022-2023

Chers parents,

Afin d'offrir à tous les élèves et les membres du personnel de l'école La Source un environnement sain, sécuritaire et stimulant, il est nécessaire, en ce début d'année, de faire un rappel de notre code de vie éducatif.

Vous trouverez, dans ce feuillet explicatif, des informations très importantes. Nous vous invitons à le parcourir avec votre enfant. Veuillez noter que les règles de vie s'appliquent en tout temps (classe, déplacements, cour d'école, service de garde, autobus, sorties éducatives, etc.).

Afin d'inciter nos élèves à adopter des comportements bienveillants envers leurs pairs et les adultes qui les entourent, l'équipe de l'école La Source mettra en place diverses activités pendant l'année scolaire. De plus, une surveillance accrue est effectuée lors des déplacements dans l'école et dans la cour de récréation.

Votre enfant a tout ce qu'il faut autour de lui pour dénoncer une situation ou régler un conflit. Il doit prendre conscience que l'utilisation des moyens mis à sa disposition est vraiment gagnante.

En terminant, nous désirons vous rappeler que l'école La Source est dotée d'un plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. Un protocole clair est en place et nous n'hésiterons pas à prendre les actions nécessaires en cas de violence ou d'intimidation. À titre de rappel, vous trouverez aussi dans ce feuillet la description des comportements inacceptables à notre école ainsi que les conséquences et mesures d'aide prévues.

<u>Après avoir pris un temps avec votre enfant pour faire la lecture du dépliant, nous vous demandons de signer la partie détachable et de la retourner à l'école.</u>
Merci de collaborer avec nous à de faire de notre école un milieu où l'entraide et les relations harmonieuses sont bien présentes.

Informations générales

Absence de l'école

Si votre enfant doit s'absenter de l'école, vous devez communiquer avec le secrétariat de l'école La Source, le matin dès 7 h 30 et l'après-midi dès 12 h 30. Vous composez le 615-0072 et laissez un bref message : le nom et prénom de l'enfant, le degré, le nom de l'enseignant(e), le motif et la durée de l'absence. Également, il est possible d'envoyer un courriel au secrétariat de l'école pour motiver l'absence de votre enfant : source.saint-honore@csrsaguenay.qc.ca.

Récréations

Les récréations sont les moments privilégiés pour tous les élèves afin qu'ils prennent une pause bien méritée. Il arrive quelquefois que certains parents nous demandent de garder leur enfant à l'intérieur. À moins d'avis du médecin, il est préférable que tous aillent prendre l'air. Afin d'encourager les élèves à participer activement et à adopter les bons comportements, un système de renforcement positif est en vigueur pour la durée de l'année scolaire. Chaque groupe peut cheminer à travers les « Experts du jeu » et ainsi obtenir des récompenses (temps d'activité physique supplémentaire, une période privilège, etc.).

Heure du midi et arrivée le matin

Sur l'heure du midi et à l'arrivée le matin, les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde et qui arrivent avant l'heure de sortie des enseignants pour la surveillance ne sont pas sous notre responsabilité. Afin d'assurer le respect des ratios autorisés et ainsi garantir la sécurité des élèves fréquentant le service de garde, nous vous prions de bien vouloir vous assurer que votre enfant se présente dans la cour uniquement lors des périodes de surveillance des enseignants.

Horaire de la journée

Avant-midi		Après-midi	
Surveillance :	**7 h 45 à 7 h 50**	**Surveillance :**	**12 h 45 à 12 h 50**
1er cours :	7 h 55 à 8 h 55	4e cours :	12 h 55 à 13 h 55
2e cours :	9 h à 10 h	Récréation :	13 h 55 à 14 h 15
Récréation :	10 h à 10 h 20	5e cours :	14 h 20 à 15 h 20
3e cours :	10 h 25 à 11 h 25	Départ soir :	15 h 20…
Départ dîner :	11 h 25…		

Visite à l'école

Vous devez obligatoirement vous présenter au secrétariat pour toute visite à l'intérieur de l'école. S.V.P. si vous désirez rencontrer l'enseignant(e) de votre enfant, le spécialiste ou la direction, **veuillez prendre rendez-vous en communiquant avec l'école par téléphone ou par courriel**.

Santé

Si votre enfant doit prendre une médication (ex. Tylenol ou autre), il est obligatoire de remplir un formulaire d'autorisation parentale. Également, vous devez nous fournir un flacon identifié à l'élève avec la posologie.

Il est de votre devoir d'informer l'école si votre enfant développe une maladie ou une allergie nécessitant l'utilisation d'une épinéphrine (ex. : Epipen) en cours d'année.

SERVICE DE GARDE
LES TROIS COULEURS

Modalités de paiement

- Le paiement doit être remis chaque semaine ou aux deux semaines;
- Le paiement doit être effectué en argent, par chèque à l'ordre du service de garde ou par internet;
- Si mon solde atteint **120 $**, mon enfant pourra se voir refuser le service de garde et les journées pédagogiques jusqu'à l'acquittement total (voir article 5.2 ci-haut mentionné);

Le non-paiement des sommes dues peut entraîner l'interruption du service pour lequel la participation n'est pas obligatoire (service de garde).

* Pour défaut de paiement, mon dossier sera remis à une agence de recouvrement qui entreprendra des démarches juridiques.

Transport scolaire

- Dans l'autobus, le conducteur est le responsable.
- L'élève doit respecter son conducteur, les autres passagers et son environnement.
- Afin de ne pas nuire à la concentration du conducteur et afin d'assurer sa sécurité et celle des autres, il est important que l'élève respecte les points suivants :

  - Se présenter aux points d'arrêt de l'autobus cinq (5) minutes avant l'heure du départ. Par respect de l'horaire, il est impossible pour le conducteur d'attendre les élèves retardataires.
  - Respecter son point d'embarquement.
  - Attendre l'autobus hors de la partie carrossable de la route; attendre que le véhicule soit complètement immobilisé et que les feux soient actionnés.
  - Monter et se déplacer lentement et calmement dans le véhicule.
  - Prendre un siège **et rester assis tout le long du parcours**.
  - Attendre que le véhicule soit complètement arrêté avant de se lever.
  - S'éloigner du véhicule rapidement et se diriger dans les limites de la cour d'école. S'il doit traverser, se mettre 3 mètres devant le pare-chocs avant, afin d'être vu du conducteur et attendre son signal.
  - Parler poliment et correctement au conducteur et aux autres élèves transportés.
  - Éviter de boire et de manger pendant le trajet.
  - Transporter uniquement son matériel scolaire et son lunch. Tout autre objet est interdit pour une question de sécurité. (Ex. : bâton de hockey, planche à roulettes, trottinette, etc.)
  - Demander la permission pour ouvrir les fenêtres ou les sorties d'urgence.

Changement d'autobus

Il est **strictement interdit à un élève de prendre un autre autobus** que le sien.
Les billets des parents ne font aucune différence.
C'est le centre de services scolaire qui doit prendre cette décision.
Pour toute modification, mineure ou majeure,
c'est à ce dernier que vous devez vous adresser et non à l'école.

Éthique vestimentaire et autres

Sont nécessaires à l'école

- Des vêtements adéquats selon les circonstances et les saisons.
- Une paire de chaussures pour l'intérieur uniquement, et ce, du début de l'année jusqu'à la toute fin. La propreté de notre école nous tient à cœur.
- Pour l'éducation physique, un costume règlementaire comportant un chandail à manches courtes, une paire de shorts ou un pantalon de sport et une paire d'espadrilles bien attachées.

Sont défendus à l'école

- ✘ Les armes blanches (chaîne de pantalon, bracelet avec pics « studs », couteau suisse ou autres.)
- ✘ L'utilisation de jouets ou appareils électroniques pouvant nuire à l'attention en classe et n'ayant pas rapport avec l'école (Jeu électronique, jouet, planche à roulettes miniatures, lecteur de musique, **CELLULAIRE**, appareil photos, etc.) CEUX-CI POURRONT ÊTRE CONFISQUÉS À L'ÉLÈVE EN TOUT TEMPS.
- ✘ Toute substance illicite (cigarette, alcool, drogue, vapoteuse, boisson énergisante) est interdite.

La direction, ou son représentant, se réserve le droit d'ouvrir les casiers prêtés aux élèves et de vérifier le contenu en tout temps. De même, la direction, ou son représentant, peut procéder à une fouille de l'élève et de ses effets personnels si elle a des motifs raisonnables de croire qu'une infraction au code de vie, à une loi ou à un règlement a été commise.

Vêtements permis/proscrits à l'école La Source

HAUT AUTORISÉ						
Manches et col couvrant le sous-vêtement (largeur lasagne)		Chandail opaque à manches courtes et longues		Léger par-dessus		Chandail qui les bras baissés, joint le pantalon

BAS AUTORISÉ					
Jupe et robe 10 cm à partir du milieu du genou	Pantalon porté à la taille qui ne montre au sous-vêtement	Short long 10 cm à partir du milieu du genou		Pantalon sport ajusté dans le cadre d'une activité physique	Legging ou collant opaque avec tunique

Politique alimentaire

L'école La Source croit en l'importance d'une saine alimentation pour favoriser l'apprentissage, pour une attention plus soutenue, pour avoir plus d'énergie et pour prendre soin de ma santé.

1. Priorité aux aliments sains et nutritifs

Les repas et collations consommés à l'école devraient offrir une alimentation variée en privilégiant les aliments de bonne valeur nutritive. Il est important d'assurer une offre d'aliments sains et favorables à la santé bucco-dentaire ainsi qu'une offre de repas composés d'aliments du Guide alimentaire canadien.

RECOMMANDATIONS POUR UNE BOITE À LUNCH ÉQUILIBRÉE ET VARIÉE

- Faire place à une variété de fruits et de légumes;
- Favoriser l'eau, le lait, le jus de fruits purs à 100% (non sucré) ou le jus de légumes;
- Privilégier les produits céréaliers à grains entiers;
- Inclure des desserts à base de fruits, de produits laitiers ou de produits céréaliers à grains entiers tout en évitant ceux riches en matières grasses, en sucre et en sel;
- Utiliser un sac isothermique et un bloc réfrigérant « Icepack » qui gardera les repas au frais pour une période de 4 à 6 heures.

ALIMENTS À PRIVILÉGIER POUR LES COLLATIONS, PAR EXEMPLE

- Fruits;
- Légumes;
- Fromage
- Yogourt.

2. Aliments à éviter

En raison de la quantité de sucre, de sel ou de gras qu'ils contiennent et de leur faible valeur nutritive, il est préférable d'éviter de consommer les aliments suivants à l'école :

- Les produits dont la liste d'ingrédients débute par le terme « sucre » ou un équivalent;
- Les boissons gazeuses et les boissons avec sucre ajouté (punch aux fruits ou cocktail de fruits);
- Les friandises (ex. : gomme à mâcher, maïs au caramel, rouleaux aux fruits, jujubes aux fruits, chocolat, etc.);
- Les beignes, les petits gâteaux commerciaux et les croustilles.

3. Aliments interdits : allergies alimentaires

Par leur caractère allergène, et en raison du nombre important d'élèves présentant des allergies alimentaires sévères, il est **INTERDIT** d'apporter les aliments suivants à l'école :

- Les arachides ainsi que tout aliment qui en contient;
- Toutes variétés de noix (amandes, noisettes, pacanes, noix d'acajou, noix de Grenoble, pistaches, etc.) ainsi que tout aliment qui en contient.

Règles de Vie

Règles	Raisons	Comportements attendus (manifestations)
Je prends soin de moi.	Pour avoir une image positive de moi. Pour être disponible aux apprentissages.	- Je privilégie de bons aliments. - J'ai une bonne hygiène personnelle. - Je dors suffisamment. - Je suis actif. - Je m'habille selon le code vestimentaire de l'école, la température et le contexte.
Je prends soin des autres en paroles et en gestes.	Pour développer des relations harmonieuses avec les adultes et les autres élèves. Pour reconnaitre que chaque personne est importante avec ses forces et ses limites.	- Je suis poli et j'adopte des comportements de civisme. - J'agis de manière respectueuse en paroles et en gestes. - Je respecte les consignes et je collabore en tout temps. - J'agis de manière à ne pas adopter, encourager ou accepter des comportements de violence ou d'intimidation.
J'ai un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.	Pour éviter les accidents. Pour assurer un bon déroulement des activités. Pour vivre dans un milieu agréable.	- Je circule à droite en marchant, en rang et en silence. - J'agis prudemment. - Je reste dans les limites de la cour d'école. - Je respecte l'horaire de surveillance établie par l'école.
Je prends soin du matériel et de mon environnement.	Pour préserver le matériel le plus longtemps possible et en faire profiter les autres. Pour avoir une école propre. Pour favoriser un environnement propice aux apprentissages.	- J'utilise le matériel adéquatement. - J'utilise le matériel des autres avec permission et je le rends. - Je mets les déchets au bon endroit. - Je prends soin de mon environnement en mettant en pratique les 3R (Réduire les déchets, Réutiliser plutôt que jeter, Recycler). - Je range mes effets personnels à l'endroit désigné. - Je me déplace dans l'école silencieusement et sans déranger durant les cours.
Je travaille pour ma réussite	Pour apprendre et faire des progrès. Pour être autonome et responsable. Pour être fier de moi. 	- Je fais le travail demandé en fournissant les efforts nécessaires et en donnant le meilleur de moi-même. - J'ai uniquement le matériel requis et permis par mon enseignant. - J'arrive à l'heure et je suis présent à l'école. - Je développe et maintiens une attitude positive.

L'élève doit adopter les comportements attendus en tout temps lorsqu'il est en contexte scolaire.
(École, service de garde, transport et sorties éducatives)

Conséquences éducatives et mesures d'aide

Toute l'équipe de l'école La Source s'engage à offrir aux élèves un milieu sain, sécuritaire et bienveillant. Afin d'y parvenir, les comportements suivants ne seront pas tolérés :

Comportements à modifier (Manquements mineurs)	Comportements graves (Manquements majeurs)
- Argumente, rouspète	- Blesse physiquement quelqu'un
- Fait une critique déplacée	- Frappe
- Utilise un langage inapproprié	- Crache
- Utilise un ton irrespectueux	- Lance des objets
- Crie de façon inappropriée	- Intimide et harcèle
- Bouscule ou court	- Comportement inapproprié à caractère sexuel
- Refuse de répondre à une consigne	- Utilise la menace
- Refuse de faire un travail demandé	- Utilise un langage vulgaire
- Mauvaise utilisation du matériel	- Se sauve de l'école
- Autres	- Problème relié aux substances illicites
	- S'approprie des objets qui ne lui appartiennent pas
	- Fait du vandalisme
	- Autres

*Pour tout comportement inadéquat, une démarche d'intervention **éducative** sera mise en place selon le jugement du titulaire et de la direction.*

Local « La Boussole »

*Afin de **prévenir** l'apparition de comportements à modifier et comportements graves, l'école Jean-Fortin/La source dispose d'un local d'apaisement. L'utilisation de ce local est organisée et encadrée par l'équipe d'intervention de l'école. Le local « La Boussole » permet en autre de :*

- *Fournir un milieu calme et sécurisant afin d'accueillir des élèves qui ont besoin de se recentrer pour ensuite retourner en classe plus disposés à réaliser des apprentissages*
- *Établir des routines de retour au calme afin de favoriser une entrée en classe adéquate de l'élève pour qui ce besoin a été établi par l'équipe d'intervention*
- *Le local n'est pas un local retrait ou punitif. Les interventions qui y sont faites, sont planifiées, préventives et éducatives.*

Pour tout manquement au code de vie, les moyens suivants pourraient être appliqués :

- Rencontre individuelle avec l'élève par l'enseignant responsable et la TES, au besoin
- Appel aux parents par l'enseignant responsable (titulaire ou spécialiste)
- Consignation du comportement dans Mozaïk
- Enseignement du comportement souhaité

Selon la nature, la gravité et la fréquence du comportement, d'autres mesures peuvent être appliquées:

- Contrat d'engagement
- Travail de réflexion
- Gestes réparateurs
- Modelage
- Retenue
- Rencontre avec la direction
- Suspension à l'interne
- Suspension à l'externe
- Appel aux parents par la direction
- Étude de cas
- Plan d'intervention
- Rencontre avec un préventionniste
- Implication d'un professionnel (psychologue, psychoéducateur)

Signalement d'un acte intimidation/violence

La procédure à suivre afin de dénoncer tout acte de violence ou d'intimidation est la suivante :

Pour les parents,

1. Se référer au titulaire de l'enfant selon les modalités de communication établies par l'enseignant titulaire en début d'année.

➢ Le titulaire avise l'éducatrice responsable du dossier violence intimidation et la direction.

Pour les élèves,

2. Se référer à un adulte de confiance membre du personnel.

➢ Le membre du personnel avise l'éducatrice responsable du dossier violence intimidation et la direction.

3. Pour l'école La Source, compléter le formulaire de dénonciation disponible en classe et le déposer dans la boîte aux lettres rouge.

➢ La personne responsable du dossier violence/intimidation prend connaissance du contenu de la boîte hebdomadairement et avise la direction.

TRAJECTOIRE POUR LE TRAITEMENT D'UN ÉVÉNEMENT

ADULTE-TÉMOIN

DÉNONCÉ PAR L'ÉLÈVE LUI-MÊME OU PAR UNE AUTRE PERSONNE

PRÉ-ÉVALUATION

ACCIDENT

Rapport d'accident

Communication aux parents

CONFLIT, MANQUE DE CIVISME OU AUTRE

Application du code de vie, au besoin

Communication aux parents, au besoin

SI INDICES DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION (art. 75.1, LIP/63.1, LEP)

RÔLE DE LA PERSONNE RESPONSABLE D'INTERVENIR EN COLLABORATION AVEC LA DIRECTION (art. 96.12, LIP/63.5 LEP)

1. ÉVALUER LA SITUATION
Recueillir les informations, analyser et assurer la sécurité
Ex. : victime, auteur, témoin, adulte.

2. INTERVENIR EN FONCTION DE L'ÉVALUATION
Ex. : mesures de soutien et d'encadrement, gradation des interventions, communication aux parents.

3. ASSURER LE SUIVI AUPRÈS DES PERSONNES CONCERNÉES, ÉVALUER ET RÉGULER LES ACTIONS
Ex. : connaître l'évolution de la situation et s'assurer qu'elle a pris fin.

4. CONSIGNER ET TRANSMETTRE LES INFORMATIONS
Ex. : description sommaire des faits et des interventions réalisées.

La direction d'école reçoit et traite avec diligence tout signalement et toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 96.12, LIP). L'usage du mot « diligence » invite à traiter la situation le plus rapidement possible pour s'assurer que l'acte de violence ou d'intimidation a pris fin et que la sécurité du personnel et des élèves concernés est garantie. Il faut aussi s'assurer que l'élève qui est victime et l'auteur de l'acte sont tous deux pris en charge.

PLAINTE

Selon la procédure prévue par le centre de services scolaire

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP/9, LEP)

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non** à caractère **répétitif,** exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité **des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser (art. 13, LIP/ 9, LEP)

Tiré du document de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et adapté par Marie-Josée Talbot, agente de soutien régional dans le dossier Climat scolaire, violence et intimidation, région de

Conseils éclairs

- Encouragez votre enfant à s'affirmer pacifiquement et de façon claire. Encouragez-le à parler à un adulte de confiance lorsqu'il vit une situation.
- Félicitez votre enfant pour ses réactions respectueuses et non agressives.
- Responsabilisez votre enfant en lien avec ses comportements négatifs ou blessants. Assurez-vous qu'il comprenne les conséquences de ses actes.
- Aidez votre enfant à être sensible et à l'écoute des autres. Explorez avec lui comment prendre en considération les sentiments et les expressions verbales et non-verbales.

Les experts du jeu

Le système de renforcement positif de l'école repose sur le thème des personnages de jeu vidéo. Les élèves, lorsqu'ils respectent les comportements attendus en classe ou à la récréation, progressent dans un tableau. Pour chaque niveau supplémentaire franchi, ils obtiennent certaines récompenses comme du temps de récréation supplémentaire, des privilèges-classe, une période au parc de planche à roulettes, etc. Lorsque toutes les classes atteignent le niveau 10, une activité spéciale est organisée pour toute l'école.

mozaïkportail

moyen de communication entre l'école et la maison.

Offrant une interface intuitive et efficace, ce portail permet la collaboration de tous les acteurs œuvrant à la réussite de nos élèves. Parents, enseignants, directions et autres intervenants travaillant avec votre enfant peuvent accéder au dossier académique et comportemental des élèves. Le portail Mozaïk s'adresse également aux élèves, ils pourront parcourir leur dossier, leur horaire et accéder à leurs travaux, devoirs/leçons et résultats.

Le portail Mozaïk offre aux parents, via une application mobile, la possibilité de déclarer et de motiver les absences de leur enfant.

ClassDojo

Plusieurs enseignants utilisent l'application ClassDojo afin d'encourager les élèves de leur groupe à utiliser les bons comportements en classe. L'application permet également aux parents de voir progresser leur enfant vers l'atteinte de leur objectif en plus permettre une communication facile et directe avec l'enseignant.

Engagement au respect
du code de vie éducatif de mon école

Élève

Moi, _____, avec mes parents, j'ai pris connaissance des informations générales et du code de vie de l'école La Source.

Pour mon bien-être et celui des autres, je m'engage à les respecter en tout temps (école, service de garde, transport et sorties éducatives), et ce, pendant toute l'année 2021-2022.

Signature de l'élève : _____

Parent

J'ai pris connaissance du contenu complet du dépliant.
J'offre ma collaboration afin d'aider mon enfant à respecter ce fonctionnement.

Signature du parent : _____

Date : _____